



Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA COMMUNE DE GREASQUE

Séance du 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de MARS, sous la présidence de **Monsieur Michel RUIZ**.

Date de convocation :
22 mars 2024

Nombre Elus : 27
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 24
Procurations : 5

N°3 Objet : Demande d'aide au Département au titre des Travaux de proximité 2024

Présents : Michel RUIZ, Jean-Luc TURZO, Nicole DECOSTANZI, Joëlle BRETON, Nadine CARLUS, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Sylvie ABEL, Denis CENTARO, Françoise SCHMERBER, Jean-Marc RAGOT, David GIACCONE, Patrick EME, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN-----/

Absents-Excusés : Marc LAURENT pouvoir à Michel RUIZ, René CECCHINEL, Hélène BERNAL pouvoir à Joëlle BRETON, Audrey GIROULET, Nathalie MAUREL pouvoir à Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Chantal MAGISTRIS pouvoir à Nadine CARLUS, Jean-Pierre FUENTES pouvoir à Denis CENTARO.

Secrétaire de séance : M. Patrick EME

Vu l'aide départementale aux travaux de proximité réalisés par les communes du Département des Bouches-du-Rhône, correspondant à une dépense subventionnable, par dossier, plafonnée à 85 000 € HT et un taux de subvention de 70 % du montant HT ;
Considérant que le nombre de dossiers au titre des Travaux de Proximité est limité à 7 pour les communes de moins de 20 000 habitants ;

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal en date du 29 février 2024 validant 3 dossiers de demande de financement au titre des Travaux de Proximité ;

Considérant que 4 dossiers supplémentaires ont été constitués afin d'anticiper la mise en œuvre des travaux concernés ;

Dossier N°4 : Equipements sportifs et de loisirs :

Aires de jeux et parcours de santé :

Concernant l'aire de jeux attenante au **Centre de loisirs**, il est prévu la pose de deux panneaux de basket afin d'améliorer l'espace multisports.

Le montant est estimé à 1 014 € HT.

Concernant l'aire de jeux des **Castors**, il est envisagé une réfection complète du sol souple avec l'installation de mobilier. Le montant est de 9 947 € HT.

Concernant les aires de jeux du **Tombereau**, il est prévu d'en conserver une seule, celle située au niveau du plan d'eau. L'autre fera l'objet d'un démontage du toboggan.

Les aménagements prévus consistent à de la mise aux normes et à l'installation d'un nouveau toboggan pour améliorer l'aire conservée en proposant un jeu supplémentaire. Un nouveau sol souple est prévu au droit du toboggan. Les aménagements prévus sont estimés à 11 518.68 € HT.

Enfin, concernant le **parcours de santé**, il est prévu d'aménager une station de fitness pour un montant HT de 17 085 €.

Aménagements divers des espaces publics et de la voirie :

A la demande des enseignants de l'école maternelle Marie Mauron, il est prévu de renforcer la sécurité des enfants dans la cour en aménageant un garde-corps, avec main courante, pour un montant de 5 955 € HT.

Par ailleurs la voie d'accès au CCFF, qui prolonge la route du PHO, est très dégradée et nécessite une réfection urgente. Les travaux visent à faciliter la circulation des véhicules du CCFF, amenés à réaliser des patrouilles et des interventions en matière de sécurité publique. Le coût est estimé à 23 435 € HT.

Le montant global est donc de 68 954.68 € HT, le plan de financement est le suivant :

- Subvention du Conseil Départemental (70%) 48 268 €
- Reliquat à la charge de la commune 20 686.68 €
TVA en sus à la charge de la commune

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 013-211300462-20240328-DEL3CM280324-DE

Ces travaux seront réalisés au printemps et courant de l'été 2024.

Dossier N°5 : Aménagement de voies et réseaux :

En 2023, le chemin de la Grande Carraire a fait l'objet d'un aménagement partiel, sur sa partie basse. L'objectif est de poursuivre cette opération de réhabilitation et de lancer une deuxième phase de travaux. Le coût a été évalué à **79 729 € HT**.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention du Département (70%) 55 810 €
- Reliquat à la charge de la commune 23 919 €
TVA en sus à la charge de la commune

Ces travaux seront réalisés lors du deuxième semestre 2024.

Dossier N°6 : Aménagement de voies et réseaux :

En 2023, la montée de l'Adret a fait l'objet d'un aménagement partiel, sur sa partie haute. L'objectif est de poursuivre cette opération de réhabilitation et de lancer une deuxième phase de travaux. Les travaux permettront la mise en sécurité des piétons. Le coût de ces travaux a été évalué à **66 810 € HT**.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention du Département (70%) 46 767 €
- Reliquat à la charge de la commune 20 043 €
TVA en sus à la charge de la commune

Ces travaux seront réalisés en juillet 2024.

Dossier N°7 : Aménagement de voies et réseaux :

L'impasse des Pins est dans un état particulièrement dégradé. Les travaux de construction de plusieurs habitations individuelles ont encore aggravé la situation. La partie terminale est particulièrement ravagée et nécessite des travaux urgents. Il s'agit d'une première phase de travaux. Le coût a été évalué à **84 610 € HT**.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention du Département (70%) 59 227 €
- Reliquat à la charge de la commune 25 383 €
TVA en sus à la charge de la commune

Ces travaux seront réalisés avant l'été.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

ARTICLE I : Valide les dossiers n°4, 5, 6 et 7 et sollicite l'aide du département au titre des travaux de proximité.

ARTICLE II : Approuve les plans de financement présentés ci-dessus.

ARTICLE III : Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2024.

**AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Pour Extrait Conforme**

LE MAIRE,

Michel RUIZ

